

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00216

ZENITH - APPROBATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2022 - 2023

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 97

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANÇON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON,

RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220519-D20220021610

DATE D’AFFICHAGE :02 juin 2022

M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Ali RASFI, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 MAI 2022

ZENITH - APPROBATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2022 - 2023

Par délibération du 10 septembre 2015, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a autorisé Monsieur le Président à signer la délégation de service public relative au Zénith. Un avenant au contrat a été validé par délibération du Conseil Métropolitain le 28 janvier 2021 afin d'autoriser la prolongation d'une durée de deux ans du contrat soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Les activités de cet équipement sont répertoriées en trois catégories :

- à titre principal, conformément au cahier des charges des salles «Zénith», l'accueil de spectacles musicaux, et plus particulièrement les concerts populaires, notamment chansons, rock et jazz ;
- à titre secondaire, l'accueil d'autres manifestations concourant au rayonnement de la vie économique et culturelle régionale ou nationale (autres types de spectacles, manifestations sportives, expositions, etc.) ;
- à titre accessoire, toutes les activités associées aux activités principales ci-dessus (bars, restauration du public, boutiques, etc.).

L'article 18-2 du contrat prévoit que les tarifs seront révisés annuellement selon la formule suivante avec comme référence la saison 2014/2015 :

$$F = F_0 \times [0,35 + (0,15 \times EP2/EP2_0) + (0,50 \times P/P_0)]$$

Dans laquelle F est le montant révisé, F₀ le montant d'origine saison 2014/2015.

Indice	date	Valeur de l'indice
EP2 : indice INSEE des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés, services aux particuliers, activités récréatives, culturelles et sportives identifiant 001567451. Cet indice est supprimé et remplacé par l'indice des salaires mensuels de base - Arts, spectacles et activités récréatives - Identifiant 01056268	2 ^{ème} trimestre 2021	106.6
EP2o L'indice ayant été supprimé, il est remplacé et le mois de référence est ainsi modifié.	2 ^{ème} trimestre 2017	100.4
P : indice INSEE « Indice des prix à la consommation, autres services culturels » (ancien identifiant : 000638961 nouvel 0001763754)	Novembre 2021	102.56
Po : Valeur de cet indice à la date de notification du contrat	Novembre 2014	99.8
$0,35 + (0,15 \times 106.6 / 100,4) + (0,50 \times 102.56 / 99,8) =$		1.02

Soit pour 2021, $F = F_0 \times 1.02$

La grille des tarifs applicable pour les contrats de la saison allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 est jointe en annexe

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les tarifs du Zénith pour la saison 2022/ 2023 ;**
- **autorise le délégataire à appliquer pour les contrats à compter du 1^{er} octobre 2022 sa grille tarifaire conformément à celle jointe en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces nécessaires à cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

M. Germain COLLOMBET ne prend pas part au vote.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU